Image not found or type unknown

Tutelle partielle d'un mineur

Par **guilloux**, le **27/03/2009** à **19:29**

Bonjour, l'ex compagne de mon mari est décédée dans un accident de la route. Ils avaient une fille. Au décés de la mère, son père est resté tuteur légal mais la petite a été placée sous tutelle partielle pour la gestion de ses biens.
J'ai fait une adoption simple, il y a quelques années.
Aujourd'hui, elle a 16 ans et voudrait utiliser l'argent hérité de sa mère pour financer des études dans un établissement privé. Faut il passer par le juge des tutelles pour obtenir son accord ?
J'ai vu que la loi avait changer concernant les tutelles, est ce que la tutelle partielle s'applique toujours à son cas ?
En vous remerciant d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés